



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Paris, le

7 - JAN. 2019

Chère collègue, cher collègue,

Par courrier du 17 décembre 2018 reçu le 26 suivant, vous m'avez, en votre qualité d'élu(e) d'Est Ensemble, interpellé au sujet d'une prétendue entrave du SEDIF dans les réflexions actuelles menées par Est Ensemble sur la gestion de l'eau sur son territoire.

Vous me demandez de « *respecter la souveraineté populaire qui s'exprime par la voix des élus* ». Comment comprendre alors le blocage par une trentaine de personnes - dont des élus d'Est Ensemble -, de l'accès au Comité du 20 décembre dernier, et les insultes proférées envers les élus venus délibérer ?

Je tiens par la présente, à rétablir les faits et dépeindre la réalité de la situation actuelle, seules garanties de la tenue d'un débat objectif et d'une prise de décision éclairée.

Je me permets tout d'abord de faire aux élus républicains que vous êtes, **un rappel à la loi** : depuis le 1^{er} janvier 2016, Est Ensemble est retiré du SEDIF en application de la loi NOTRe (article L. 5219-5-I du CGCT) et assume depuis le rôle d'autorité organisatrice du service public de l'eau.

En application du principe de représentation/substitution, les EPT avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour décider de son mode de gestion, ce qui en l'occurrence n'a pas été fait.

C'est donc bien Est Ensemble, qui s'est exclu lui-même du dispositif légal en vigueur.

Pour assurer la continuité du service public à la population, le SEDIF a accepté **à la demande expresse des EPT**, bien conscients de l'impasse dans laquelle ils s'étaient engagés, de conclure une convention de coopération « *pour finaliser les études en cours permettant aux EPT de statuer sur l'organisation du service de l'eau sur leur territoire* ».

Or Est Ensemble a déjà mené deux études depuis 2010, et les deux ont abouti aux mêmes conclusions : la sortie du SEDIF coûterait à l'EPT plus de 160 M€ et entraînerait une augmentation du prix de l'eau de 10 à 20 centimes par m³, alors que la délégation de service public a déjà permis à deux reprises une baisse du prix de l'eau.

En tant que maître d'ouvrage, l'EPT devra désormais assumer le financement et la conduite des travaux préparatoires aux JO 2024 et ceux relatifs au Grand Paris des transports, estimés à plus de 50M€.

J'ai alerté à plusieurs reprises le Président d'Est Ensemble, et notamment le 2 octobre 2017, sur les conséquences juridiques et financières d'une réflexion qui n'en finit pas de ne pas aboutir.

Le service public de l'eau repose sur des infrastructures lourdes, dont la gestion doit s'anticiper dans un cadre juridique clarifié, solide et pérenne préservant les intérêts des usagers du SEDIF et de ses membres. L'indécision actuelle qui se prolonge, ne fait qu'affaiblir les autorités organisatrices du service public de l'eau dans leur rôle et pourrait s'avérer coûteuse pour leurs populations.

Monsieur le Préfet de la région Ile de France lui-même lui avait rappelé deux mois plus tard la grande fragilité juridique de la convention de coopération, qui ne peut revêtir qu'un caractère transitoire.

Loin d'« *entraver le travail des territoires* » comme vous l'affirmez, le SEDIF n'a cessé, au contraire, de répondre aux demandes de collaboration de l'EPT et de respecter ses engagements contractuels.